

## Société canadienne d'évaluation

### Concours de simulation d'évaluation de 2010 pour étudiants

#### Première ronde

### Évaluation du Programme de titres professionnels de la SCÉ

#### Instructions

Le Concours de simulation d'évaluation pour étudiants est organisé par la Société canadienne d'évaluation (SCÉ). Le comité organisateur tient à souligner la contribution du Comité des titres professionnels de la SCÉ, qui a fourni les renseignements nécessaires à cette simulation d'évaluation.

Les membres du groupe de travail du concours de simulation de 2010 sont Bea Courtney, Brian McGowan, Helen Hsu, Martha McGuire et Patricia Rice.

#### Règles de la première ronde du concours

1. Les organisateurs du concours de simulation communiqueront par courriel avec la personne-ressource désignée pour chaque équipe (son entraîneur ou l'un de ses membres) à l'heure de début prédéterminée pour lui donner la clé d'un dossier d'évaluation caché sur le Web.
2. La personne-ressource (l'entraîneur ou le membre de l'équipe) a **30 minutes** pour télécharger le dossier, le distribuer aux membres de l'équipe et informer les étudiants des règles du concours.
3. Les entraîneurs n'ont pas le droit de communiquer avec les équipes une fois qu'ils leur ont distribué leur dossier respectif. Chaque équipe **dispose d'au maximum cinq heures pour préparer sa présentation.**
4. L'équipe doit envoyer sa présentation en format MS Word, WordPerfect ou PDF à l'adresse de courriel [casecomp@evaluationcanada.ca](mailto:casecomp@evaluationcanada.ca) **au maximum cinq heures et 30 minutes** après que les organisateurs ont donné la clé du dossier d'évaluation caché sur le Web à la personne-ressource.
5. Les juges ne doivent pas connaître l'identité réelle des équipes. Les équipes devraient donc s'identifier dans leur présentation par un nom de code non révélateur et original comme « Experts-conseils Nobles » ou autre chose du genre.

6. Dans le courriel qui accompagne leur présentation, les équipes doivent indiquer les renseignements suivants, qui ne seront pas transmis aux juges :
- Le nom de code de l'équipe
  - L'université ou le collège de l'équipe
  - L'établissement, le département ou le programme
  - Le nom de l'entraîneur de l'équipe (le cas échéant)
  - Les noms des membres de l'équipe
7. Les juges disposent d'un mois pour choisir les trois meilleures présentations et pour formuler leurs commentaires à chaque équipe.

### Critères d'évaluation des présentations

Les critères d'évaluation des présentations sont les suivants :

Critères	Pondération
Compréhension du programme	5 %
Correspondance du type d'évaluation avec le stade d'avancement du programme	10 %
Clarté, exhaustivité et pertinence de la matrice d'évaluation	25 %
Clarté de la logique et pertinence de la méthode de collecte de données	20 %
Emploi d'une approche prévoyant l'analyse détaillée des données recueillies	15 %
Prévision des défis et suggestions de stratégies d'atténuation	20 %
Inclusion d'idées innovantes ou de suggestions pratiques détaillées qui dépassent la portée des questions	5 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### Questions ou problèmes

Pour toute question à poser aux organisateurs le jour du concours, vous devrez communiquer avec les personnes indiquées ci-dessous par téléphone ou leur faire parvenir un courriel à l'adresse [casecomp@evaluationcanada.ca](mailto:casecomp@evaluationcanada.ca).

Nom	Numéro de téléphone	Disponibilité (HNE)
Patti Rice	709-746-2875	8 h – 18 h
Sarah Mills ( <b>renseignements en français</b> )	709-722-2668 et 709-727-6527	9 h – 18 h

Bien du plaisir et bonne chance!

## DEMANDE DE PROPOSITIONS

### ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TITRES PROFESSIONNELS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION

#### 1. Introduction

**Nous sommes en 2013.** Le Programme de titres professionnels (PTP) de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) existe depuis trois ans, et la SCÉ ([www.evaluationcanada.ca](http://www.evaluationcanada.ca)) lance un appel d'offres visant l'évaluation de ce programme. Bien qu'un certain contrôle ait été effectué, aucune évaluation approfondie du Programme de titres professionnels n'a encore eu lieu.

#### 2. Aperçu

La Société canadienne d'évaluation est un chef de file internationalement reconnu dans la définition des compétences nécessaires pour effectuer des évaluations de haute qualité. La SCÉ a été la première organisation nationale consacrée à l'évaluation dans le monde, ayant été fondée avant l'American Evaluation Association. En 2002, la SCÉ s'est lancée dans un projet majeur ayant pour but de circonscrire les connaissances de base en évaluation pour aider la SCÉ dans ses efforts de promotion du domaine. Les résultats de ce projet ont cependant aussi mené à une réflexion concernant le perfectionnement professionnel, réflexion qui a donné lieu par la suite à une importante initiative visant l'accord de titres de compétence aux évaluateurs professionnels.

La SCÉ permet aux évaluateurs de programmes de soumettre une demande pour l'obtention d'un titre professionnel d'évaluateur accrédité (ÉA). Ce titre signifie que son détenteur « a fourni la preuve qu'il possède l'expérience et la formation nécessaires pour être un évaluateur compétent ». Les conditions de l'accréditation se basent sur le niveau de scolarité du détenteur (diplôme d'études supérieures ou l'équivalent), de l'expérience en matière d'évaluation (minimum de deux ans) et de la correspondance de ses études et de son expérience à une série de compétences précises. Ce titre témoigne aussi de l'engagement de son détenteur à continuellement renouveler ses compétences dans le domaine en effectuant 40 heures de perfectionnement professionnel tous les trois ans.

#### 3. Architecture du Programme de titres professionnels

L'origine du Programme de titres professionnels (PTP) remonte à mai 2006, quand le comité de services aux membres a lancé une demande de propositions visant l'identification d'options de professionnalisation du domaine de l'évaluation en s'inspirant d'autres professions. En janvier 2007, l'équipe choisie a soumis son rapport, intitulé *Plan d'action pour la Société canadienne d'évaluation en matière de normes professionnelles pour les évaluateurs*.

Après avoir fait l'étude de ce rapport, le conseil national de la SCÉ a formulé sa réponse qui prévoyait la consultation des membres de la Société au moyen de divers mécanismes, dont des sondages, des séances d'information et une rencontre de discussion ouverte. Les sections avaient pour mission d'interroger leurs membres sur la question et de faire état des résultats de ces consultations qui ont ensuite été rassemblés dans un rapport d'intégration des contributions à la consultation (*Integration of Consultative Input Report*, disponible en anglais seulement).

Au mois d'août 2007, le conseil national a décidé d'aller de l'avant avec l'élaboration d'un système d'attribution de titres professionnels et a formé un comité principal de désignation professionnelle. Ce comité a alors commencé à mettre au point le cadre du système avec la collaboration de plusieurs bénévoles.

En mai 2009, le comité a proposé un modèle d'évaluateur accrédité, et les membres de la SCÉ ont approuvé les *Compétences nécessaires à la pratique de l'évaluation au Canada* et la *Politique de la SCÉ sur le titre d'évaluateur accrédité (ÉA)*.

### **But et objectifs du Programme de titres professionnels**

Le but du PTP est de définir, de reconnaître et de promouvoir la pratique compétente, conforme à l'éthique et de qualité supérieure de l'évaluation au Canada au moyen d'un programme d'attribution de titres professionnels au sein de la SCÉ.

Ses objectifs comprennent les suivants :

1. Établir des titres professionnels en réponse aux demandes en ce sens.
2. S'assurer que le titre d'ÉA et que les normes, le code d'éthique et les compétences définies par la SCÉ reflètent les pratiques actuelles et exemplaires.
3. Mettre en place une infrastructure durable pour le Programme de titres professionnels.

Le modèle logique du PTP est joint en annexe.

### **4. Fonctionnement du Programme de titres professionnels**

*Les exigences* pour obtenir le titre d'évaluateur accrédité comprennent :

- des études supérieures (confirmées par un diplôme ou un certificat);
- deux années d'expérience en rapport avec l'évaluation au cours des dix dernières années;
- la correspondance de l'expérience ou des études avec 70 p. cent des compétences dans chacun des cinq domaines définis dans les *Compétences nécessaires à la pratique de l'évaluation au Canada*.

Les exigences pour conserver le titre d'ÉA comprennent l'achèvement de 40 heures de perfectionnement professionnel tous les trois ans.

*Le fonctionnement du PTP* implique les éléments suivants :

- **Gouvernance** – Le PTP est administré par le vice-président, PTP, sous les ordres du président de la SCÉ. Le vice-président, PTP, est chargé de gérer le jury d'accréditation qui est l'instance d'approbation du PTP.
- **Personnel** – Le personnel affecté au PTP comprend un administrateur des demandes ainsi que les membres du jury d'accréditation. L'administrateur des demandes est responsable du fonctionnement du programme. Il travaille sous les ordres du vice-président, PTP, qu'il appuie dans ses fonctions. Le jury d'accréditation est formé au moyen d'un appel de déclarations d'intérêt lancé aux membres titulaires et aux lauréats de prix de la SCÉ à titre d'évaluateurs experts membres de la communauté. Le jury est chargé d'étudier toutes les demandes et de décider du bien-fondé de chacune.
- **Procédure** – La procédure de demande comprend les étapes suivantes :
  - Envoi du formulaire de demande en ligne rempli.
    - Vérification de la complétude de la demande par le personnel du programme, qui détermine si le demandeur satisfait aux critères d'accréditation ou s'il reste des questions à résoudre.
    - Révision, une fois par mois, des demandes et des commentaires du personnel par le jury d'accréditation, qui doit prendre l'une des décisions suivantes :
      - Que le demandeur satisfait clairement aux exigences et qu'on lui accorde le titre d'ÉA. Le demandeur est alors informé de la décision, et il reçoit une attestation ainsi que des instructions quant à la façon de prouver sa participation à des activités de perfectionnement professionnel chaque année.
      - Que le demandeur doit acquérir des connaissances supplémentaires pour satisfaire aux exigences. La réponse du jury indiquera dans quels domaines le demandeur doit poursuivre son apprentissage.
      - Que le jury a besoin de renseignements supplémentaires pour prendre sa décision. Le demandeur recevra une lettre lui demandant ces renseignements, et sa demande sera réétudiée un mois plus tard.
- **Technologie** – Un site Web hyperlié à la page de la procédure de demande de la SCÉ et au registre des ÉA a été conçu pour le Programme de titres professionnels.<sup>1</sup> Une nouvelle catégorie a aussi été créée dans la base de données sur les membres de la SCÉ pour faire en sorte que les demandes de renouvellement des accréditations soient envoyées à l'administrateur des demandes au lieu d'être traitées comme des demandes de renouvellement d'adhésion à la SCÉ.

---

<sup>1</sup> Note : En février 2010, ce site Web n'est pas encore en ligne.

## 5. Promotion du Programme de titres professionnels

La promotion du programme a été assurée au moyen du site Web de la SCÉ, du résumé automatique hebdomadaire de la SCÉ et d'une nouvelle brochure. Cette dernière est envoyée aux universités et aux principaux employeurs d'évaluateurs, comme les gouvernements et les entreprises d'évaluation, afin de faire connaître la PTP hors de la SCÉ. En outre, le conseil national de la SCÉ demande aux sections de faire la promotion active du PTP et du titre d'ÉA auprès de ces intervenants.

## 6. Activités du PTP à ce jour

Le PTP a commencé à recevoir les demandes d'accréditation en juin 2010. La procédure de demande comprend l'envoi par l'évaluateur de son formulaire de demande rempli, la vérification de la demande par le coordonnateur des ÉA de la SCÉ et la transmission de ses recommandations au jury d'accréditation, puis l'étude du dossier par ce dernier.

Le tableau 1 ci-dessous compare le nombre de membres de la SCÉ au nombre de demandes reçues et approuvées de 2010 à 2012. De janvier à avril 2013, 246 demandes ont été soumises.

**Tableau 1 : Comparaison du nombre de demandes soumises au PTP et du nombre de membres de la SCÉ**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Membres de la SCÉ</b>	1633	1728	1952
<b>Demandes soumises au PTP</b>	673	228	98
<b>Demandes approuvées</b>	586	150	42
<b>Demandes rejetées</b>	87	78	56
<b>Nombre d'appels en cours</b>	10	3	0
<b>Évaluateurs accrédités (ÉA) par période</b>	586	736	778

Soulignons qu'il était prévu que le PTP reçoive un nombre de demandes considérablement plus élevé la première année que par la suite. On ne s'attendait pas non plus à ce que tous les membres de la SCÉ souhaitent obtenir le titre d'ÉA, puisque plusieurs de ces membres engagent des évaluateurs sans en être eux-mêmes.

Le tableau 2 indique les motifs du rejet de certaines demandes.

**Tableau 2 : Motifs de rejet des demandes d'attribution du titre d'ÉA**

<b>Motifs de rejet</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Non satisfaction des exigences en matière d'études	16	13	10
Expérience dans le domaine inférieure à deux ans au cours de dix dernières années	32	26	21
Correspondance des compétences à celles exigées inférieure à 70 p.cent	55	44	35

Remarque : Dans certains cas, plusieurs motifs justifiaient le refus d'une demande.

## **7. Objectifs de l'évaluation**

Les objectifs de l'évaluation sont de déterminer si la mise en œuvre du PTP s'est déroulée comme prévu et a obtenu les effets escomptés. Les résultats de cette évaluation devraient permettre au conseil national de la SCÉ d'améliorer le PTP.

## **8. Documents de référence**

La présente DDP (demande de proposition) comprend les documents de référence suivants pour la préparation de votre proposition :

- Le plan de mise en œuvre du PTP
- Le plan de surveillance et de suivi-évaluation des ÉA (Il s'agit du plan initial élaboré avant que le PTP soit mis en œuvre)

D'autres documents de référence concernant le processus ayant mené à la mise sur pied du PTP ou les compétences nécessaires à la pratique de l'évaluation au Canada sont disponibles sur le site Web de la SCÉ à l'adresse

[www.evaluationcanada.ca/site.cgi?s=5&ss=6&lang=fr](http://www.evaluationcanada.ca/site.cgi?s=5&ss=6&lang=fr).

## **9. Exigences relatives aux propositions**

Les propositions des évaluateurs doivent comprendre les éléments suivants :

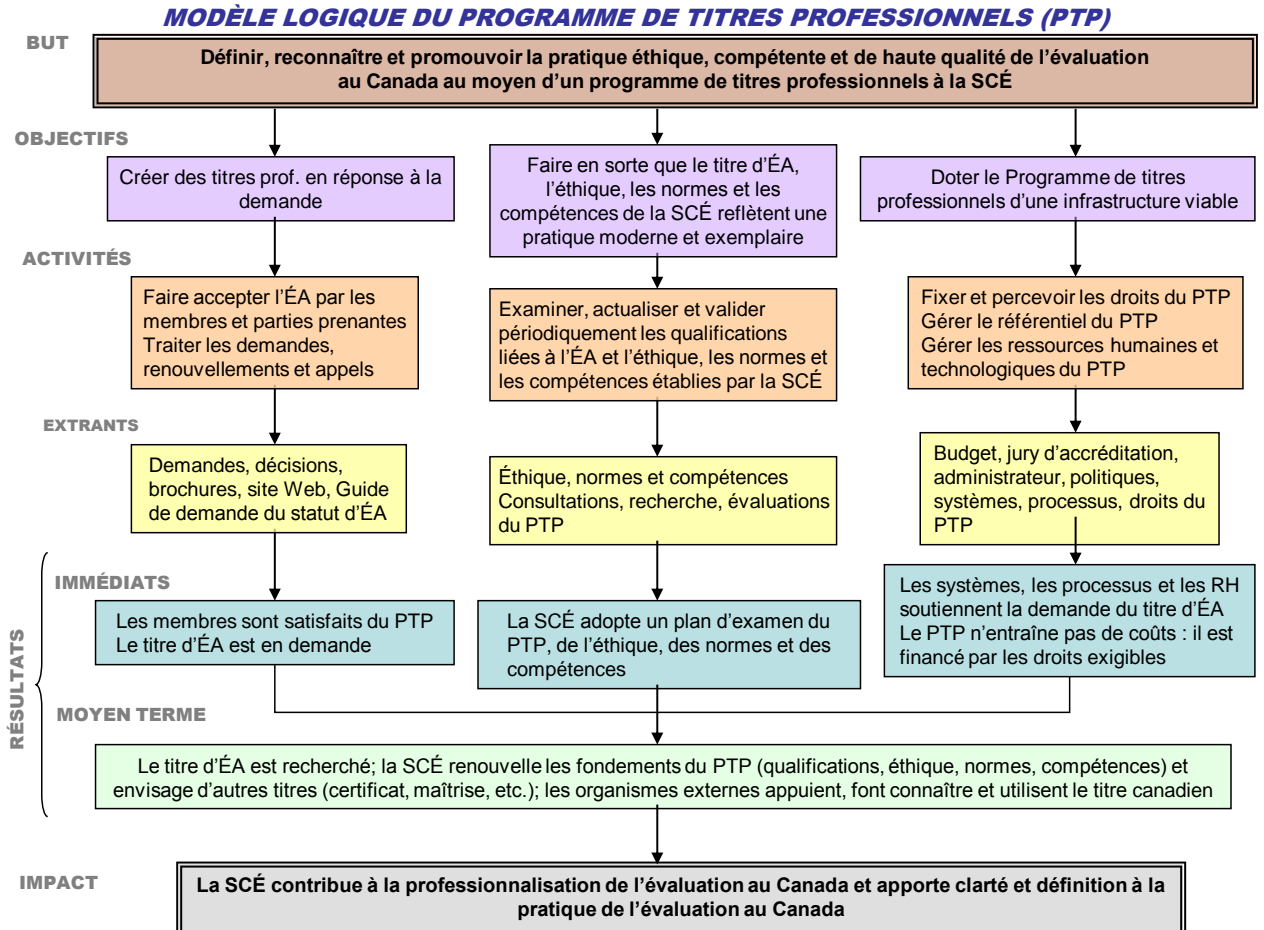
1. Un résumé du PTP qui démontre que l'évaluateur a bien compris le but du programme.
2. Une explication de la portée et du type d'évaluation prévu et des motifs du choix de cette approche.
3. Une matrice d'évaluation pertinente pour un programme dans sa troisième année, matrice précisant les questions d'évaluation qui seront abordées, ainsi que les indicateurs, les méthodes de collecte de données et les sources des données qui seront utilisés pour chaque question.
4. Une brève description de toutes les méthodes de collecte de données proposées, en plus d'une justification pour chacune des méthodes. Pour l'une de ces méthodes, vous devez aussi expliquer en détail de quelle façon celle-ci serait mise en œuvre et fournir une description détaillée du plan d'analyse des données recueillies.
5. Une prévision des défis potentiels que peut représenter cette évaluation, ainsi les solutions que vous y proposez.

Les propositions **doivent** :

- comprendre un maximum de dix pages, sans compter la page couverture et la tables des matières d'accompagnement (**les textes de plus de dix pages, y compris les annexes, ne seront pas lus**)
- être rédigées avec la police Times New Roman 12 points ou équivalent
- marges de 1 pouce (côtés du haut, du bas, de la gauche et de la droite)
- avoir un format d'impression de 8 ½ po par 11 po.



# Annexe



Ébauche d'avril 2009 Version 1



# **Plan de mise en œuvre du Programme de titres professionnels**

---

**Heather Buchanan, Keiko Kuji-Shikatani et Brigitte Maicher**

**Comité principal des titres professionnels**

**Mai 2009**



## **PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

### **1. Démarche**

À partir du moment où la proposition dont il est question ici a fait l'objet d'un examen et d'une décision, elle n'est plus un simple projet, mais devient un service de la SCÉ qui bénéficie des infrastructures appropriées de la Société. Il est suggéré que le président et le Conseil national de la SCÉ appuient la nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente pour un mandat intérimaire de deux ans et confient à cette personne la supervision de la mise en œuvre du Programme de titres professionnels (PTP), le temps que les règlements de la SCÉ soient modifiés et qu'un nouveau titulaire soit élu.

Nous avons aussi besoin d'un responsable dévoué (et rémunéré) pour diriger la mise en œuvre. Il est suggéré d'embaucher par appel d'offres une ou un gestionnaire de projet qui relèverait du nouveau VP intérimaire. Ceci allégerait la tâche des bénévoles, le programme serait prêt plus rapidement... et nous pourrions poursuivre sur notre lancée.

La mise en œuvre du PTP exigera les mesures suivantes :

- A. **Structure décisionnelle** – La création d'un poste intérimaire de VP pour le nouveau programme exige que l'on modifie les règlements de la Société et que l'on déclenche une élection pour pourvoir ce nouveau poste de direction. Le VP pourrait aussi vouloir créer un petit groupe consultatif (composé des principaux acteurs parmi les bénévoles du projet ou les membres du Conseil) pour commenter ses idées et celles du gestionnaire de projet.
- B. **Dotation** – Il faut recruter une ou un gestionnaire de projet, un administrateur ou une administratrice des demandes et les membres du jury d'accréditation, avec des stratégies d'embauche différentes dans chaque cas. On trouvera tous les détails dans le plan de travail ci-après.
- C. **Méthodes** – On en a déjà élaboré quelques-unes durant le projet, dont un guide pour les postulants, des lignes directrices pour le jury d'accréditation et un formulaire de demande (avec un outil/une feuille de travail pour les postulants). Ces documents doivent être achevés, validés et modifiés au besoin. Si la demande est très forte, il faudra peut-être instaurer des formalités d'admission progressives. Par exemple, le VP au Programme pourrait décider de traiter d'abord les demandes des membres de la SCÉ dont le nom de famille commence par A à K, ou commencer par celles des membres de longue date. Dans l'un ou l'autre cas, il faudra bien communiquer le principe du maintien des droits acquis, et surtout préciser la période d'admissibilité choisie (limitée dans le temps) pour présenter une demande.
- D. **Technologie** – Il faut créer, sur le site Web de la Société, une section de soumission des demandes et un registre des évaluateurs accrédités (ÉA). Il faut aussi élaborer une nouvelle catégorie d'adhésion dans la base de données des membres de la SCÉ et faire en sorte que les renouvellements des membres ÉA soient acheminés à l'administrateur



ou l'administratrice des demandes et non pas traités comme les autres renouvellements d'adhésions.

- E. **Communication et marketing** – Ces deux éléments doivent être présents dès le départ afin de décrire clairement le nouveau programme aux membres de la SCÉ et de les encourager à postuler. Il faut modifier la brochure actuelle de la SCÉ, qui est désuète, et il vaudrait la peine de créer une nouvelle brochure sur le statut d'ÉA et de la diffuser aux membres et aux principales parties prenantes. Un plan de communication ou de marketing destiné aux parties prenantes des différentes provinces devrait inclure ou impliquer les sections régionales. Pendant la mise en œuvre, les communications avec le Conseil et le Bureau sont essentielles, et il est suggéré qu'elles se fassent une fois par mois par voie électronique, avec un rapport écrit une fois par trimestre.

Il faut étroitement vérifier et tester les hypothèses qui auront servi à déterminer les niveaux d'effort nécessaires au traitement des demandes et des renouvellements. Le tableau suivant présente les projections initiales, qui peuvent être utilisées pour pourvoir les postes en question. Par exemple, s'il faut à peu près 97 jours au jury d'accréditation et que les demandes arrivent au cours des six derniers mois de 2009-2010 (de janvier à juin 2010), recruter cinq jurés pour commencer signifierait que chacun s'engagerait à travailler trois jours par mois au cours de la période de six mois. L'administrateur ou l'administratrice des demandes et les membres du jury d'accréditation devront comptabiliser leurs heures de travail, au début, pour déterminer le temps que nécessite chaque demande.

<b>Niveau d'effort<sup>1</sup></b>	<b>Démarrage (An 1)</b>
Administrateur : 60 minutes par demande l'année du démarrage	1 heure x 316 = 316 heures ou 42,1 jours
Administrateur : 15 minutes par renouvellement	0
Demandes d'information, administration du registre et du site Web	4 heures/semaine = 208 heures ou 27,7 jours
<b>Total (administrateur)</b>	<b>524 heures ou 69,8 jours</b>
Jury d'accréditation : 1 heure par demande (examinée par 2 membres)	2 x 316 = 632 heures ou 84,3 jours
Jury d'accréditation : 30 % des demandes exigent un troisième examinateur	316 x 30 % x 1 heure = 94,8 heures ou 12,6 jours
Jury d'accréditation : renouvellements	0
<b>Total (jury d'accréditation)</b>	<b>726,8 heures ou 96,9 jours</b>

<sup>1</sup> Les calculs sont basés sur une journée de 7,5 heures.



## 2. Coûts

Le tableau ci-après présente le budget de mise en œuvre :

<b>Coûts variables</b>	<b>An 1</b>
Administrateur : indemnité journalière de 412,50 \$ (d'après le coût d'un gestionnaire principal des relations-clients dans Willow)	17 380 \$
Jury d'accréditation : indemnité journalière de 500 \$ – rémunération sous forme d'honoraires	48 696 \$
<i>Total (coûts variables)</i>	<i>66 076 \$</i>
<b>Coûts fixes</b>	
Demandes administratives, établissement du registre	11 440 \$
Membre du Conseil national (nouveau) : déplacements pour assister à 2 réunions du Conseil en personne	3 000 \$
Gestionnaire de projet : mise en œuvre	30 000 \$
TI : création du site Web, liens vers la base de données de la SCÉ, formulaires et communications	20 000 \$
Traduction : révisions du site Web et communications	15 000 \$
Fournitures	5 000 \$
Marketing	5 000 \$
Évaluation de 25 000 \$ en l'An 3	5 000 \$
<i>Total (coûts fixes)</i>	<i>94 440 \$</i>
<b>TOTAL GLOBAL DES COÛTS</b>	<b>160 516 \$</b>

D'après les droits proposés pour chaque demande (385 \$), et si 20 % des 1 580 membres actuels de la SCÉ postulent le titre d'ÉA, les recettes provenant des 316 postulants s'élèveraient à 121 660 \$. Ceci représente un **manque à gagner de 38 856 \$**, soit le montant proposé de l'*investissement non récurrent* de la SCÉ dans le Programme de titres professionnels. D'un point de vue budgétaire, pour l'exercice financier 2009-2010, il est proposé que le PTP affiche des recettes de 121 660 \$ en 2009-2010, des dépenses de fonctionnement de 121 660 \$ et un investissement non récurrent (ou une dépense non récurrente) de 38 856 \$.

## 3. Échéances

La mise en œuvre doit avoir lieu au cours du prochain exercice financier, soit de juillet 2009 à juin 2010. Des tâches et activités sont prévues dans le plan de travail provisoire (page suivante). Si le calendrier est respecté, il y aura un premier appel de demandes en décembre 2009, et le premier titre d'ÉA sera décerné en janvier 2010.



WOKPLAN - PDP IMPLEMENTATION

Activities / Tasks	2009							2010						2010 - 2011	2011- 2012
	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun		
<b>Governance</b>															
Approve PDP proposal															
Adjust CES by-laws															
Approve CES by-law changes															
Invite key players as advisors															
Call for VP, PDP nominations															
Conduct VP, PDP election															
<b>Staffing</b>															
Develop a Tor for the PM															
Solicit interest in the PM role															
Interview candidates															
Contract a PM															
Manage the PM															
Develop the Application Administrator job description															
Solicit interest in the AA role															
Interview candidates															
Select AA															
Manage the AA															
Invite Fellow & award winners to apply for CE															
Invitation for CB member															
Select CB members															
Orient/train CB members															
<b>Process development</b>															
Finalize application															
Finalize applicant guide															
Finalize CB Guidelines															
Develop application approach															
Invite / open to applications															
Make CE decisions															
<b>Technology development</b>															
Develop Tor for IT development															
Solicity interest															
Engage IT support															
Develop CE system															
Link to CES member data base															
Test system															
<b>Communication &amp; Marketing</b>															
Letter to all CES on PDP															
Develop brochure															
Develop comm plan															
Obtain Chapter assistance															
Implement comm plan															



## **Programme de titres professionnels**

### **Plan de suivi-évaluation**

---

**Heather Buchanan, Keiko Kuji-Shikatani et Brigitte Maicher**

**Comité principal des titres professionnels**

**mai 2009**



## **PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION**

Le tableau ci-dessous présente un plan (à confirmer) pour mesurer les résultats du Programme de titres professionnels (PTP). Il incombe au VP (PTP) de faire régulièrement rapport au Conseil national (selon le calendrier du tableau) et de lancer l'évaluation du programme en l'An 3.

<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Source ou méthode de collecte des données</b>	<b>Moment ou fréquence des mesures et rapports</b>
Demandes	<ul style="list-style-type: none"><li>Nb de demandes</li><li>Nb et % de membres nouveaux et actuels qui postulent le titre</li></ul>	Système du PTP	Cible : Rapports trimestriels au Conseil national par le VP (PTP)  Cible : Données historiques à saisir lors de l'évaluation de l'An 3
Décisions	<ul style="list-style-type: none"><li>Nb et % d'approbations</li><li>Nb et % de rejets</li><li>Nb de jours de décision</li></ul>	Système du PTP	
Brochure(s) – Brochure SCÉ révisée et brochure sur le PTP	<ul style="list-style-type: none"><li>Nb d'exemplaires et circulation</li></ul>	Journal de l'administrateur des demandes	
Site Web	<ul style="list-style-type: none"><li>Nb d'appels de fichier</li><li>Nb de problèmes signalés</li></ul>	Webmestre de la SCÉ Journal de l'administrateur des demandes	
Budget	<ul style="list-style-type: none"><li>Différence en % entre les dépenses prévues et réelles</li><li>Différence en % entre les recettes prévues et réelles</li></ul>	Dossiers du trésorier et du comptable de la SCÉ	
Jury d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"><li>Facilité de recrutement</li><li>Roulement</li></ul>	Dossiers du VP Journal de l'administrateur des demandes	
Administrateur des demandes	<ul style="list-style-type: none"><li>Facilité de recrutement</li><li>Roulement</li></ul>	Dossiers du VP	





**Plan de suivi-évaluation du Programme de titres professionnels**

<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Source ou méthode de collecte des données</b>	<b>Moment ou fréquence des mesures et rapports</b>
Système de TI	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nb de problèmes signalés</li><li>• Nb et nature des changements apportés</li></ul>	Journal de l'administrateur des demandes	
Droits du PTP	<ul style="list-style-type: none"><li>• Neutralité des coûts assurée par le niveau de la demande et le prix</li></ul>	Système du PTP Dossiers du trésorier et du comptable de la SCÉ	Cible : Examen du barème des droits en l'An 2